



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Mars 2013

DOSSIER N° : 27

ACTION AGENDA 21 N° 9 -
CONVENTION DISPOSITIF
« AMBASSADEURS DU VELO » LE
BOUSCAT/CUB/UNISCITE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

Accusé certifié exécutoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

DOSSIER N° 27 : ACTION AGENDA 21 N° 9 - CONVENTION DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU VELO » LE BOUSCAT/CUB/UNISCITE**RAPPORTEUR** : Bernard JUNCA

L'une des actions phares de l'Agenda 21 au Bouscat porte sur le déploiement d'un plan cyclable innovant autour d'équipements et d'infrastructures (quartier apaisé, itinéraire malin, tourne à droite, expérimentation) et de dispositifs de sensibilisation à l'écomobilité. A ce titre, la ville propose de reconduire le dispositif des Ambassadeurs du vélo pour la 2^{ème} année en partenariat avec la Communauté Urbaine et l'association Uniscité. Cette action a permis en 2012 de renforcer la lisibilité du vélo sur la ville par des animations et des actions partenariales menées avec des associations bouscataises.

La politique vélo sur le territoire communautaire consiste à développer les mobilités alternatives à la voiture, en particulier l'usage utilitaire du vélo dont les bénéfices tirés de sa pratique quotidienne et modérée sont connus et certains en terme d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et autres nuisances (sonores,..), d'économie d'espace public, d'apaisement de la circulation et de santé. Les freins à cette pratique régulière sont encore présents (sentiment d'insécurité, recherche du meilleur itinéraire, intempéries, tenue vestimentaire...) mais non rédhibitoires.

Pour lever ces inhibitions et inciter les Bouscatais à se « mettre en selle », la ville du Bouscat souhaite poursuivre son partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux. Le dispositif des ambassadeurs du vélo s'inscrit dans la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre la Communauté Urbaine et la ville sur l'élaboration d'un plan cyclable innovant et dans la politique vélo votée par le conseil communautaire d'octobre 2012. Cette politique vise à atteindre, en 2020, un objectif de 15 % de déplacements effectués à vélo dans l'agglomération (aujourd'hui estimés à 4 %, contre 59 % pour la voiture particulière, 11 % pour les transports en commun et 24 % pour la marche à pied - chiffres 2009 du PCET).

Concrètement, les ambassadeurs vont avoir à élaborer des actions d'animation à destination des habitants pour informer, inciter à la pratique du vélo et accompagner les volontaires qui souhaitent modifier leur mode de déplacement, sur leur trajet quotidien. Ils proposeront également des actions collectives d'animation et de sensibilisation lors de manifestations par exemple (Semaine du développement durable, fête des jardins, Forum Santé, fête du vélo) et en partenariat avec des services Mairie (ALSH) ou d'autres acteurs locaux (associatifs ou institutionnels). Le dispositif sera mis en place jusqu'à juin 2013, tous les mardis et mercredis sur la commune.

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'une équipe de 3 volontaires de l'association d'Uniscité d'Aquitaine au dispositif des ambassadeurs du vélo. Pour la Mairie, il s'agit de mettre à disposition un lieu pour une permanence, un stockage pour les vélos acquis par la CUB, un accès à la restauration en RPA et un accompagnement technique du projet par le service référent, à savoir le Pôle Développement durable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention annexé établi par les services de la ville du Bouscat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article unique : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET